



Verein HBB öV
Association FPS ap
Associazione FPS ap

Schweizerische Prüfungsorganisation höhere Berufsbildung öffentliche Verwaltung
Organisation suisse d'examen formation professionnelle supérieure en administration publique
Organizzazione svizzera d'esame formazione professionale superiore in amministrazione pubblica

Examen professionnel fédéral de spécialiste en administration publique

Guide pour l'examen final

septembre 2023

Sommaire

1	BUT DU GUIDE	3
2	PARTIES D'EXAMEN	3
3	TRAVAIL DE PROJET, PRÉSENTATION ET RÉPONSE AUX QUESTIONS RELATIVES AU TRAVAIL DE PROJET	3
3.1	Travail de projet écrit	3
3.1.1	Choix des thèmes et contenu	3
3.1.2	Esquisse	3
3.1.3	Division du travail de projet	4
3.1.4	Consignes quant à la forme	6
3.1.5	Accompagnement du travail de projet	7
3.1.6	Plagiat	7
3.1.7	Autonomie ou indépendance	7
3.1.8	Remise du travail de projet	8
3.2	Présentation et réponse aux questions relatives au travail de projet	8
3.2.1	Objectif	8
3.2.2	Contenu et formalités	8
3.2.3	Déroulement	8
4	ENTRETIEN SPÉCIALISÉ	8
4.1	Contenu	8
4.2	Déroulement	9
5	ÉVALUATION	9
5.1	Notation	9
5.2	Évaluation	9
6	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	9

1 BUT DU GUIDE

Conformément au ch. 5.21 du règlement d'examen (RE), la commission d'assurance qualité (CAQ) édicte des dispositions détaillées concernant l'examen final figurant dans les directives relatives au règlement d'examen (DI). Le présent guide explique les dispositions relatives à l'examen final (ch. 3 DI) et sert d'outil pratique pour l'élaboration du travail de projet, ainsi que pour la préparation et la réalisation de la présentation et de l'entretien spécialisé.

2 PARTIES D'EXAMEN

L'examen final comprend les deux parties d'examen intermodules selon le ch. 5.11 RE et le ch. 3.7 DI.

3 TRAVAIL DE PROJET, PRÉSENTATION ET RÉPONSE AUX QUESTIONS RELATIVES AU TRAVAIL DE PROJET

Les dispositions générales concernant le travail de projet, la présentation et les questions relatives au travail de projet sont fixées au ch. 5.1 RE et au ch. 3.7.1 DI.

Par le travail de projet, la présentation et les réponses données aux questions relatives lors de l'examen oral, les candidates et candidats prouvent qu'ils

- sont capables de se pencher de manière autonome sur une question ou une problématique spécifique faisant partie de leur domaine de travail
- peuvent transposer à une situation pratique complexe les compétences professionnelles acquises au sens des directives sur le règlement d'examen de manière efficace
- peuvent traiter une problématique de façon adéquate au niveau de la méthode en tenant compte des sources utiles
- sont capables de rédiger un travail écrit complet tant au niveau de la forme que de la langue
- savent se montrer critiques vis-à-vis de leur manière de travailler ou de leur processus de travail
- peuvent présenter leur travail sous une forme convaincante
- sont capables de répondre en confiance aux questions techniques sur leur travail

3.1 Travail de projet écrit

3.1.1 Choix des thèmes et contenu

Dans le cadre de leur travail de projet, les candidates et candidats montrent qu'ils ont réfléchi en profondeur aux compétences décrites dans les DI. Dans le cadre du travail de projet, il convient de veiller à structurer les tâches de manière orientée sur la pratique. C'est pourquoi le choix du thème se fait sur la base de questions, de tâches ou d'études de cas en lien avec la pratique professionnelle tirés des modules selon le ch. 3.32 RE et le ch. 2.2 DI.

3.1.2 Esquisse

L'esquisse du travail de projet doit être remise avec l'inscription à l'examen professionnel. Pour ce faire, les candidates et candidats utilisent le modèle « Esquisse » affiché sur le site Internet¹.

Conformément au ch. 3.7.1 DI, le travail de projet ne doit pas porter sur le même sujet ou sur un sujet proche qui a fait l'objet d'un examen de module ou d'un autre travail écrit évalué antérieurement. Les travaux de projet réalisés dans le cadre des cours préparatoires (par ex. à partir de l'examen du module 3) doivent donc être soumis avec l'esquisse.

¹ www.fpsap.ch

L'examen matériel préliminaire des expertes et des experts aux examens se fonde notamment sur les critères ci-dessous :

Thème du travail	<p>Décrire le thème du travail de projet de manière claire et facile à comprendre pour des tiers qui ne connaissent pas l'organisation concernée. La description doit conduire à la question ou au problème. Délimiter le thème du travail de projet : sur quoi votre travail se concentre-t-il et qu'est-ce qui n'en fait pas partie ?</p> <p>Le rapport à la pratique du travail du projet doit être démontrée et justifiée : pourquoi le thème proposé présente-t-il de l'intérêt ? Qui profite du travail de projet et sous quelle forme ?</p>
Question ou problématique	Description et discussion de la (des) question(s) ou de la (des) problématique(s) centrale(s). Il doit s'agir d'une problématique adéquate proche de la pratique relevant de l'un des domaines de compétences définis ² . Délimiter la (les) problématique(s) de manière à pouvoir y répondre dans le cadre du travail prévu.
Objectif	<p>Indiquer le but du travail : quel est le résultat concret de ce travail ? Quelle approche méthodique conduit à ce résultat ?</p> <p>Utiliser la possibilité d'hypothèses vérifiables pour définir l'objectif et décrire le sujet.</p>
Structure du travail	<p>Établir la structure ou une division du travail de projet. Il doit être possible de voir comment les différents chapitres sont pondérés.</p> <p>La structure générale / le sommaire et son contenu doivent être décrits à l'aide de mots-clés ou de quelques phrases.</p> <p>Un calendrier approximatif doit être établi (par étapes) et une liste des ouvrages et autres sources possibles (présentation : voir ch. 3.1.4 Bibliographie et sources).</p>

La CAQ approuve le choix du thème du travail de projet ainsi que l'esquisse selon les ch. 3.1 et 3.7.1 DI.

3.1.3 Division du travail de projet

Pour l'élaboration du travail de projet, il faut utiliser le modèle « Travail de projet » publié sur le site Internet³. Ce modèle comprend les éléments suivants :

Page de couverture	<ul style="list-style-type: none"> - Titre du travail : « Travail de projet pour l'examen professionnel fédéral de spécialiste en administration publique » - Vous pouvez sélectionner des sous-titres et insérer des illustrations - Données personnelles de l'auteur / de l'auteur - Experts et expertes aux examens
Sommaire	Une structure nette et précise améliore la clarté du document. Aucune consigne n'est donnée concernant la forme. Le Management Summary, la mention des droits d'auteur et la déclaration d'authenticité sont mentionnés mais ne portent pas de numéro de chapitre.
Management Summary	Le Management Summary est un résumé du travail qui présente les principaux résultats et conclusions, qui suscite l'intérêt pour le travail et qui donne rapidement une bonne vue d'ensemble. Il décrit uniquement le contenu présenté dans le travail et contient également les résultats du travail. Il ne fait pas plus d'une page.

² voir directives ch. 2.1 ss

³ www.fpsap.ch

Introduction	<p>L'introduction a pour but de retenir l'attention du lecteur/de la lectrice et d'introduire le thème du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sujet, problématique(s) et objectifs du travail (décrire le sujet du travail, la problématique précise, les objectifs du travail) - Bref aperçu de la structure du travail - Méthodologie et délimitation (sur quoi se concentre le travail, qu'est-ce qui est exclu ? Délimiter la (les) problématique(s) de manière à pouvoir y répondre dans le cadre du travail prévu). - Importance du sujet pour le travail pratique (dans quelle mesure le travail de projet est-il pertinent et présente-t-il un intérêt au plan pratique ? Qui profite du travail et sous quelle forme ? Quelles nouveautés contient-il ?) <p>Il doit y avoir un fil conducteur entre la problématique centrale, l'objectif et les grands axes du travail.</p>
Partie principale	<p>La partie principale représente entre les 2/3 et les 3/4 de votre travail et se présente sous forme de chapitres. Elle traite du thème proprement dit. Vient ensuite les questions auxquelles vous répondez, par ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Description de l'approche méthodique utilisée pour traiter la problématique (la manière choisie pour résoudre les problèmes doit être claire) - Explications sur la manière dont les données sont collectées pour répondre à la problématique, sur le choix de la méthode de collecte (recherche bibliographique, interviews, sondage) et sur l'exploitation des informations obtenues - Exposition des approches théoriques, modèles ou études pertinents d'autres auteurs sur la problématique et réflexion critique (montrer les parallèles, les différences ou les contradictions). Les explications théoriques doivent étayer la position, être transposables à une application pratique et offrir des solutions plausibles. - Présentation des informations disponibles, des expériences pratiques et des hypothèses qui en découlent ou des données récoltées. - Exposition d'une ou de plusieurs approches de solution (en mettant l'accent notamment sur la piste de solution, la déduction ou les réflexions et arguments conduisant à la solution). - Lorsque vous testez d'éventuelles hypothèses, énoncez clairement si les hypothèses ont été confirmées ou non et pourquoi. - Description, interprétation et évaluation de façon critique des conclusions et des résultats. Création de transitions et de liens transversaux entre les différentes exécutions et les représentations de résultats. - Dans la partie de discussion, revenir sans cesse sur l'origine du travail ou sur les questions centrales : comment répondre aux problématiques centrales et atteindre les objectifs fixés ? Étayer les résultats en s'appuyant sur d'éventuelles hypothèses ou théories ou les réfuter éventuellement ? - Veiller à une justification et à une appréciation plausibles et fondées sur des bases juridiques. - Illustrer les réalisations et les résultats à l'aide d'éléments graphiques tels que des graphiques, des diagrammes ou des tableaux (attention : le texte doit toujours être plus important que les éléments graphiques). - Réfléchir à l'importance des résultats pour la pratique et dans quelle mesure ils peuvent être généralisés. Indiquer pour quelles personnes ou institutions les résultats sont particulièrement précieux et pourquoi.
Partie conclusion	<p>Résumé des conclusions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans la partie conclusion, les résultats et les conclusions sont résumés et appréciés (d'un point de vue critique), des déclarations sont faites sur la réalisation des objectifs ou sur la réponse à la problématique centrale, ainsi que des recommandations éventuelles sont données et motivées. - Mise en évidence de nouvelles connaissances ou problématiques au cours de l'étude du sujet.

	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur les points forts et les points faibles de la procédure et description des enseignements personnels liés au travail de projet. Mise en évidence de ce qui a fait ses preuves, mais aussi de ce qui devrait être fait différemment à l'avenir en ce qui concerne la (les) problématique(s), la collecte des données ou l'évaluation. - Perspective et vue d'ensemble des prochaines étapes. Achèvement du travail de projet par un bilan personnel.
Listes	Bibliographie, sources et illustrations
Év. annexe	L'annexe ne contient que des informations supplémentaires qui ne sont pas nécessaires à la compréhension immédiate du travail, par ex. des documents complémentaires (illustrations, statistiques, diagrammes, etc.), des données brutes et des résultats d'interviews, des questionnaires (pour les enquêtes quantitatives), des listes d'interviews, des guides pour les enquêtes, des lignes directrices sur les citations, etc.
Mention des droits d'auteur et déclaration d'authenticité	<p>Par la présente, je déclare avoir rédigé le présent travail de manière autonome, sans l'aide illicite d'autrui et ne pas avoir utilisé d'autres moyens auxiliaires que ceux indiqués, que le travail n'a pas encore été présenté ailleurs et qu'il ne s'agit pas d'un plagiat. Les parties de mon travail dont le libellé ou le sens a été emprunté à d'autres ouvrages ont été mises en exergue avec mention de la source.</p> <p>Lieu, date Signature</p>

3.1.4 Consignes quant à la forme

Étendue	30 pages au maximum (sans la page de titre, la table des matières, la liste des illustrations, diagrammes, tableaux et abréviations, la bibliographie et la liste des sources, l'annexe, la mention des droits d'auteur et de la déclaration d'authenticité).
Formatage	<ul style="list-style-type: none"> - Corps du texte : police Arial, taille des caractères 11, normal - Titres : police Arial, taille des caractères 14, gras - Sous-titres 1 : police Arial, taille des caractères 12, gras - Sous-titres 2 à xx : taille des caractères 11, gras - Notes de bas de page : police Arial, taille des caractères 9, normal - Interligne 1 ½ - Toutes les marges : 2.5 cm (corps de texte) - Les illustrations, graphiques et tableaux doivent être numérotés et étiquetés.
Citations	L'auteur adopte une méthode de citation de son choix, qu'il désigne en annexe, conformément aux directives usuelles pour les textes scientifiques et l'utilise de façon uniforme.
Bibliographie et sources	Les références bibliographiques contiennent toutes les informations requises pour que les tiers sachent quelle en est la source : prénom, nom, éditeur, titre, lieu de parution, maison d'édition, année. Concernant la forme, une certaine uniformité est de mise.
Presse électronique	Données comme pour la bibliographie. En plus : Date de la consultation
Liste des illustrations	Il est impératif d'indiquer la source originale. Les tableaux, graphiques ou illustrations créés par l'auteur du travail de projet doivent porter la mention « présentation personnelle ».

3.1.5 Accompagnement du travail de projet

Selon le ch. 5.11 RE et le ch. 3.7.1 DI, les candidates et candidats ont droit, pendant l'élaboration de leur travail de projet, à deux entretiens d'une heure au maximum chacun avec les expertes et experts aux examens (EXE) qui leur ont été attribués.

- Les candidates et candidats prennent contact avec les EXE afin de fixer le lieu et l'heure de l'entretien.
- Le lieu et le format des entretiens sont convenus individuellement (p. ex. réunion en ligne).
- Les candidates et candidats informent les EXE de leurs questions et préoccupations avant les entretiens.
- Les EXE ne donnent que des réponses à des questions concrètes et ne procèdent pas à des évaluations provisoires.
- Les candidates et candidats rédigent, conformément au ch. 3.7.1 DI, un bref procès-verbal de l'entretien, qui doit être signé par l'EXE, et l'envoient par courriel au secrétariat des examens : pruefungsorganisation@hbboev.ch
- Les candidates et candidats utilisent pour le bref procès-verbal le modèle formel « Bref procès-verbal » publié sur le site Internet⁴.

3.1.6 Plagiat

Est considérée comme plagiat la reprise complète ou partielle d'un ouvrage tiers sans indication de la source et de l'auteur/l'autrice. Un plagiat est une violation des droits d'auteur. Le fait que le plagiat soit intentionnel (tromperie délibérée intentionnelle) ou involontaire (par ex. oubli de la source) n'est pas pertinent. En règle générale, les passages d'un ouvrage tiers peuvent être cités. Mais cela implique que la citation soit marquée et que la source soit indiquée.

Les actes suivants constituent un plagiat :

Ghostwriter	Le/La candidat(e) remet un travail à son nom mais qui a été écrit par une autre personne à sa demande.
Plagiat intégral	Le/La candidat(e) remet à son nom le travail d'une personne tierce.
Autoplaciat	Le/La candidat(e) remet pour différents examens le même travail (ou des parties de ce travail).
Plagiat de traduction	Le/La candidat(e) traduit des textes ou des parties de textes écrits dans une langue étrangère et les remet sans en indiquer la source, comme s'ils étaient les siens.
Indication erronée de la source	Le/La candidat(e) reprend des parties de textes venant d'un ouvrage tiers sans identifier la source avec une citation. En fait partie également l'utilisation de parties de textes venant d'Internet sans indication de la source.
Paraphrases	Le/La candidat(e) reprend des parties de textes issus d'un ouvrage tiers et procède à de légères adaptations et conversions du texte sans identifier la source avec une citation.

Inspiré de Schwarzenegger, Ch. (2006). Plagiatsformen und disziplinarrechtliche Konsequenzen. Dans : unijournal 4/06, Université de Zurich, 19 juin 2006, p. 3

Conformément au ch. 4.3 RE, les candidates et candidats qui soumettent un plagiat peuvent être exclus de l'examen.

3.1.7 Autonomie ou indépendance

En signant la déclaration d'authenticité, les candidat(e)s confirment que leur travail de projet est un travail autonome réalisé de manière indépendante et qu'il ne s'agit pas d'un plagiat.

Si les candidat(e)s citent correctement des passages de texte, par exemple lors d'analyses bibliographiques et de la transcription de textes de loi, il ne s'agit pas alors de plagiat. Par ailleurs, l'ampleur dans laquelle des ouvrages tiers sont utilisés est prise en compte sous l'angle de l'autonomie et est prise en compte en conséquence dans l'évaluation.

⁴ www.fpsap.ch

3.1.8 Remise du travail de projet

Le travail de projet doit être remis au secrétariat des examens au plus tard à la date de remise publiée sur le site Internet⁵ :

- sous la forme d'un fichier pdf, à télécharger via le lien envoyé (travail de projet y c. annexe); réception par le secrétariat des examens au plus tard à 24 h 00 à la date de remise fixée ; nom du fichier : Nom_Prénom_Travail de projet.pdf
et
- en trois exemplaires physiques reliés (p. ex. sous forme de cahier à spirale ou broché) à l'association HBB öV, Räfifelstrasse 20, 8045 Zürich. Il doit être déposé à la poste au plus tard à la date fixée pour la remise (le cachet de la poste fait foi).

3.2 Présentation et réponse aux questions relatives au travail de projet

3.2.1 Objectif

La présentation a pour but de présenter aux expertes et experts aux examens (EXE) les thèses principales (conclusions et résultats importants) du travail de projet. Les EXE posent des questions de compréhension. Un total de 20 minutes est prévu, la moitié du temps étant consacrée à la présentation et aux questions techniques. Si le temps de présentation est largement dépassé (> 2 min), les EXE interrompent et passent aux questions techniques sur le travail de projet.

3.2.2 Contenu et formalités

- Les thèses principales, les conclusions et résultats importants du travail de projet doivent être expliqués de manière logique et compréhensible.
- Cela doit être présenté dans la langue dans laquelle le travail a été rédigé. Les exposés doivent être donnés dans la langue standard (pas de dialecte).
- Tous les outils courants peuvent être utilisés pour la présentation. Les moyens techniques mis à la disposition des candidates et candidats dans la salle d'examen sont un beamer, un flipchart et un tableau d'affichage. Les candidates et candidats apportent eux-mêmes d'autres moyens tels qu'un ordinateur portable (si leur appareil n'est pas équipé d'une connexion HDMI, ils apporteront également l'adaptateur correspondant). Par mesure de sécurité, nous recommandons d'enregistrer la présentation numérique sur un support externe (par ex. clé USB) et de l'imprimer sur papier et de prendre à l'examen ce support externe et la version papier.

3.2.3 Déroulement

Les candidates et candidats :

- se présentent ponctuellement à l'examen selon le programme d'examen individuel. Les retards peu importants (< 5 minutes) peuvent être tolérés. La décision concernant la réalisation de l'examen ou les conséquences en cas de retard plus important est laissée à l'appréciation des EXE.
- entrent dans la salle environ 10 minutes avant le début de l'examen et se préparent à présenter leur travail de projet.
- peuvent/doivent poser des questions en cas d'incertitude.

4 ENTRETIEN SPÉCIALISÉ

Les dispositions générales concernant l'entretien spécialisé sont fixées au ch. 5.1 RE et au ch. 3.7.2 DI.

4.1 Contenu

L'entretien spécialisé est basé sur la synthèse des compétences décrites dans les directives. Outre la vérification des connaissances théoriques, l'application pratique et la mise en œuvre des compétences seront examinées sous la forme d'exemples de cas tirés de la pratique professionnelle⁶. Cela garantit le rapport avec

⁵ Les principales dates concernant l'examen professionnel sont publiées sur le site Internet www.fpsap.ch

⁶ Pour la préparation à l'examen, les candidates et candidats ont à leur disposition la série pilote sur le site Internet www.fpsap.ch

l'environnement de travail ou la transposition dans la pratique. Les questions se réfèrent généralement aux cinq modules. L'entretien spécialisé dure 30 minutes.

4.2 Déroulement

Après la première partie de l'examen oral, les candidates et les candidats disposent d'environ 10 minutes pour :

- sélectionner le cas d'examen et s'en imprégner
- le cas échéant et à leur demande, changer de cas d'examen
- poser d'éventuelles questions de compréhension
- prendre des notes

5 ÉVALUATION

5.1 Notation

Sur la base du ch. 6.3 RE, les prestations sont évaluées avec des notes de 6 à 1. Les notes supérieures ou égales à 4 désignent des prestations suffisantes.

Conformément au ch. 6.23 RE, la note globale de l'examen final est la moyenne des notes des deux parties d'examen. Elle est arrondie à la première décimale.

La notation s'effectue selon l'exemple suivant :

A Travail de projet

Travail de projet écrit (la moitié de la note)	5,0	(notes entières ou demi-notes)
Présentation et réponse aux questions techniques relatives au travail de projet (la moitié de la note)	4.5	(notes entières ou demi-notes)

Moyenne **4,75**
Note arrondie : **4,8**

B Entretien spécialisé

Entretien spécialisé	4,5	(notes entières ou demi-notes)
Moyenne de A + B	4,65	

C Note finale **4,7** **note arrondie à une décimale**

5.2 Évaluation

L'évaluation se fonde sur les critères définis au ch. 3.8.3 DI.

Selon le ch. 6.4 RE, l'examen final est réussi si la note de 4.0 est atteinte dans les deux parties d'examen et si la note du travail de projet n'est pas inférieure à 3.5.

6 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

En cas de doute et pour de plus amples informations, le secrétariat des examens se tient à votre disposition.

Contact

Le Secrétariat des examens

Räffelstrasse 20

8045 Zurich

Tél. 044 388 71 90

pruefungsorganisation@hbboev.ch

www.fpsap.ch